



REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE MAGNY LES HAMEAUX

N° 2026-031-SG

A R R E T E

Arrêté désignant des conseillers municipaux rapporteurs

Le Maire de la commune Magny-les-Hameaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026 au cours desquelles 29 conseillers municipaux ont été élus,

Vu l'installation de ces 29 conseillers municipaux lors de la séance du Conseil municipal en date du 21 mars 2026,

Considérant l'intérêt de désigner des conseillers municipaux rapporteurs, chargés d'étudier les dossiers dans les domaines d'intervention qui leur sont respectivement attribués, en soutien des adjoints au Maire et conseillers municipaux délégués,


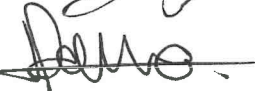
ARRETE :

- **Article 1 :** Sont désignés rapporteurs les Conseillers municipaux cités ci-dessous dans les domaines suivants :
 - Monsieur Jean-Luc FARGIER est désigné rapporteur au Soutien scolaire,
 - Madame Anne BRUS est désignée rapporteur à l'Urbanisme,
 - Monsieur Éric PETRETO est désigné rapporteur aux Innovations et à la Sécurité,
 - Monsieur Philippe LEJEUNE est désigné rapporteur au patrimoine culturel et aux Associations,
 - Madame Emmanuelle LEBLANC est désignée rapporteur à la Tranquillité publique,
 - Madame Ouafae BENDRISS est désignée rapporteur à l'Intergénérationnel,
 - Madame Karine CHAOUCHI est désignée rapporteur au Sport,
 - Monsieur Nicola ZACCARIA est désigné rapporteur Finances,
 - Madame Guénaëlle PATTE est désignée rapporteur à la Santé.
- **Article 2 :** La désignation en qualité de conseiller municipal rapporteur n'emporte ni délégation de fonction, ni délégation de signature.
- **Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs et notifié aux intéressés.

- Article 4 : Le présent arrêté sera transmis :
 - Au Préfet des Yvelines
 - Au Comptable de la collectivité


Notifié le : 15/04/2026

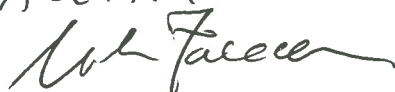
Signature des intéressés :

Philippe Lejeune 
Eric Tetreto ~~~~

Emmanuelle LEBLANC



Oufae BENDISS 

Nicole ZACCARIA


ANNE BRUS




Karine CHAOUATI



Mise en ligne sur le site internet : 15 AVR. 2026

Certifié exécutoire : 15 AVR. 2026

Jean-Luc FAKBIER



Guéraëlle PATTE



Fait à Magny-les-Hameaux, le 26 mars 2026



Le Maire,


Pierre-Louis BRIÈRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative)